

COMMUNE DE LONGWY SUR LE DOUBS

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 MAI 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ DÉCIDE :

- De conclure un accord local entre les Communes membres de la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne, fixant à 35 le nombre de sièges du conseil communautaire, répartis, conformément aux principes énoncés au I-2° de l'article L.5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Communes	Recensement Habitants 2017 (source DGCL)	Proposition accord local
ANNOIRE	379	2
ASNANS BEAUVOISIN	726	2
BALAISEAUX	303	1
BRETENIERES	39	1
LA CHAINÉE	180	1
CHAUSSIN	1667	5
CHEMIN	343	1
CHENE BERNARD	66	1
GATEY	262	1
LES ESSARDS	378	1
LES HAYS	324	1
LONGWY	513	2
MOLAY	502	2
NEUBLANS	529	2
PETIT NOIR	1112	3
PLEURE	424	2
RAHON	509	2
SAINT BARAING	264	1
SAINT LOUP	284	1
SELIGNEY	76	1
TASSENIERES	394	2
TOTAL	9274	35

- D'approuver le rapport définitif de la C.L.E.C.T. du 19 avril 2019 et de valider les montants des attributions de compensations définitives.
- De confier le terrain dénommé lot 2 d'une superficie de 832 m² sur le plan de situation, élaboré dans le cadre du projet du lotissement les saules, à la communauté de communes de la Plaine Jurassienne via un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans et de vendre la maison avec une parcelle de terrain situé au 3, rue de l'église pour un montant total de 85 000 €.
- D'ajouter Mme Laurence PEGUILLET aux membres de la commission CCAS ; de nommer M. Jean-Louis LOGRE et M. Jean-Marie ROBERT, respectivement titulaire et suppléant de la commission d'appel d'offres.
- De faire un don d'un montant de 200 € pour le départ à la retraite de Madame AUBRY.
- De ne pas répondre favorablement à la demande de l'usager demandant un dédommagement pour son pneu éclaté.
- De s'opposer au transfert automatique des compétences eau et assainissement des eaux usées à la Communauté de Communes LA PLAINE JURASSIENNE AU 1^{er} janvier 2020.

Plus de question n'étant posée, la séance est levée à 22h35.

Le Maire



Pierre THIÉBAUT